

Chers Morlanwelziens,



Dernièrement, l'Administration Communale a voté de nouvelles taxes et principalement l'augmentation des additionnels sur l'impôt des personnes physiques et le précompte immobilier.

Les additionnels sur l'IPP vont passer de 8 à 8,8% pour s'aligner sur des communes comme Anderlues, La Louvière, Chapelle-Lez-Herlaimont, ... et ceux sur le Pr I passeront de 2750 à 3000 à l'instar de Binche, Manage, ...

Sur base des nouvelles mesures prises tantôt par le fédéral, tantôt par le régional, des glissements de pouvoir vont s'opérer et de facto, des glissements de dépenses.

La commune a l'obligation de faire face à ces nouvelles dépenses et en toute transparence, vous fait part des chiffres sur lesquels elle s'est appuyée pour tracer sa ligne budgétaire.

	2026	2027	2028	2029	2030
Surcoût CPAS	-200	-585	-1030	-950	-1100
Points APE	-75	-75	-75	-75	-75
Zone de secours	98	196	326	522	653
Feri	-78	-78	-78	-78	-78
Contribution nouveaux travailleurs	43	50	50	50	50
IPP - Pr I	775	775	775	775	775
Accueil extrascolaire	-45	-45	-45	-45	-45
	518	238	-77	199	180

1058

Surcoût CPAS

Points APE

Zone de secours

Feri (Fonds extraordinaire régional d'investissements)

Contributions nouveaux travailleurs

IPP - Pr I

Accueil extrascolaire

Remarque

Somme calculée par le CPAS et validée par l'ensemble des conseillers (majorité et opposition)

Diminution des subsides de 4,4% et gèle de ceux-ci

! Il est prévu une diminution plus importante à l'horizon 2029 Incidence des APE sur les zones de police non prise en charge

Prise en charge par la province de 15% en 2026, 30% en 2027

50% en 2028, 80% en 2029 et 100% en 2030

Le calcul a été établi sur 653000 euros, montant pris en charge en 2024

Le montant repris dans ce tableau est le manque à gagner sur 5 ans par rapport aux anciens subsides PIC (390000/5)

Calcul réalisé sur base des travailleurs remis au travail par le CPAS 67 en 2026 et 78 pour les autres années avec un salaire annuel brut de 36400€ (Art 60 et 61)

Règle de 3 sur base des recettes de 2025

surcoût causé par la fin de ALE

Calcul établi sans tenir compte des indexations

Sur base de ce tableau, vous voyez que suite aux mesures envisagées, un boni cumulé de 1.058.000 euros (518 + 2238 -77 +199 +180) devrait se dégager sur 5 ans.

En tant que responsable de la commune, le collège communal a l'obligation d'agir en bon père de famille et de prévoir les pires scénarios pour pouvoir y faire face.

L'administration a donc établi des projections sur base des chiffres connus en 2025 et des réalités de terrains soulignées par le CPAS.

Il est impossible de prévoir à l'euro près des dépenses et recettes sur 5 ans , c'est pourquoi l'Administration communale a choisi la carte de la prudence.

Si le boni cumulé peut s'élever à 1.058.000€ sur 5 ans, il pourrait éventuellement se transformer en mali si les subsides APE venaient à disparaître en 2029, 2030

.

L'Administration communale espère se tromper et voir les restrictions budgétaires régionales et fédérales ne pas trop grever le budget communal.

Dans ce cas, le pouvoir en place se fera une joie de revoir à la baisse les impôts communaux.

Au service de la population, le collège est à votre disposition pour toute information complémentaire.

